

COVID-19 – Conseils pour les travailleurs de soins à domicile fournissant des soins personnels

L'Agence de la santé publique du Canada surveille de près la situation relative à la COVID-19. Les Canadiens de 65 ans et plus, ceux dont le système immunitaire est affaibli et ceux qui souffrent de problèmes médicaux sous-jacents courent un risque accru de subir des conséquences graves. Les connaissances sur le virus et sur sa transmission s'améliorent et il est maintenant démontré qu'une transmission asymptomatique et présymptomatique peut survenir. Il est important de se tenir au courant des derniers développements de la situation en visitant le www.gnb.ca/coronavirus.

Les travailleurs qui doivent entrer dans le domicile des clients pour leur offrir des services, comme les travailleurs de soutien à domicile ou les professionnels paramédicaux, doivent le faire que s'il s'agit de services essentiels. Il faut poser des questions pour assurer sa sécurité et appeler le client avant de se présenter chez lui pour connaître son état de santé et se préparer en conséquence.

Les directives visant la prise en charge des cas et des contacts sont fournies par la Santé publique directement au ménage.

Signes ou symptômes de la COVID-19 :

- fièvre ou signes d'une fièvre;
- apparition d'une toux ou exacerbation d'une toux chronique;
- mal de gorge;
- écoulement nasal;
- mal de tête,
- nouvelle fatigue,
- nouvelles douleurs musculaires,
- diarrhée,
- perte du goût ou de l'odorat.

Si un client présente au moins deux de ces symptômes, il doit rester à la maison, s'auto-isoler et appeler Télésoins 811.

Transmission :

La transmission de personne à personne se fait principalement par le biais de gouttelettes respiratoires infectieuses ou en touchant une surface ou un objet contaminé par le virus et en se touchant ensuite les yeux, le nez ou la bouche.

Mesures de contrôle :

- Si vous présentez des symptômes, restez à la maison et isolez-vous des autres le plus rapidement possible. Appelez la ligne téléphonique réservée aux travailleurs de la santé : 1-833-475-0724.
- Avant de vous rendre chez un client, appelez pour vérifier si un membre de la maison présente des symptômes de la COVID-19 ou a reçu la consigne de s'auto-isoler.

Si la réponse est **NON**, c'est-à-dire si le client ou les membres de sa famille n'ont pas de symptômes et n'ont pas reçu la consigne de s'auto-isoler :

- Il faut offrir uniquement les services essentiels.
- Il faut garder une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les occupants, si possible.
- Le port continu d'un masque chirurgical ou opératoire consiste à porter le même masque chirurgical ou opératoire lors de contacts étroits répétés avec différents patients, sans enlever le masque entre les patients. La durée de l'utilisation prolongée du masque dépend de la nature de la tâche ou de l'activité.
- Le même masque peut être porté dans plusieurs domiciles, car l'avantage potentiel du port du masque pendant toute la durée du quart de travail par le travailleur est la prévention de la transmission d'une infection à la COVID-19 non diagnostiquée à ses patients. Il faut changer immédiatement le masque et le jeter de manière sûre s'il est abîmé, souillé ou mouillé. Si le masque n'est pas abîmé, souillé, mouillé ou contaminé, il devrait être entreposé de façon sûre afin d'être réutilisé.
- Lorsque le travailleur de soins à domicile conduit pour se rendre d'un client à l'autre, il doit enlever son masque conformément aux directives sur l'utilisation continue et la réutilisation des masques (voir Équipement de protection individuelle ci-dessous).
- Il est recommandé que les travailleurs de soins à domicile limitent leur utilisation de masques à deux masques par quart de travail, si possible.
- Il faut pratiquer souvent une bonne hygiène des mains; se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser du désinfectant pour les mains à base d'alcool; couvrir toutes les surfaces des mains et se frotter les mains ensemble jusqu'à ce qu'elles soient sèches; utiliser de préférence de l'eau et du savon si les mains sont visiblement sales.
- Il faut éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche.

- Au moment de transporter un client dans son véhicule, il faut lui demander de s'asseoir sur la banquette arrière.

Si la réponse est **OUI**, c'est-à-dire si le client ou un membre de sa maisonnée, a reçu un diagnostic positif de la COVID-19, présente des symptômes de la COVID-19 ou a reçu la consigne de s'auto-isoler en raison d'un voyage récent ou d'un contact avec un voyageur, il faut suivre les consignes ci-dessous.

- Réévaluer si le travail est essentiel ou urgent, demander conseil à son gestionnaire.
 - Si vous devez vous rendre au domicile du client pour préparer un repas, faire du ménage ou faire des courses, demander aux personnes malades ou en auto-isolement de rester dans leur chambre pendant la visite. Si ce n'est pas possible, demander au client de porter un masque pendant que vous êtes sur place (s'il le peut) et garder une distance physique de 2 mètres.
 - Les travailleurs de soutien à domicile ne doivent pas fournir de soins directs à un patient atteint de la COVID-19 s'ils n'ont pas reçu la formation nécessaire ou s'ils n'ont pas accès à de l'EPI pour se protéger contre les contacts.
 - Porter un masque pour la durée de la visite.
 - Encourager l'adoption d'une bonne hygiène respiratoire (toussez dans sa manche ou dans un mouchoir).
 - Garder une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les occupants de la maisonnée, si possible.
 - Pratiquer souvent une bonne hygiène des mains. Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser du désinfectant pour les mains à base d'alcool. Couvrir toutes les surfaces des mains et se frotter les mains ensemble jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Utiliser de préférence de l'eau et du savon si les mains sont visiblement sales.
 - Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains avant de les avoir lavées.
- Si vous devez sortir un client malade de la maison, ne pas le transporter dans votre véhicule. Appeler une ambulance et prévenir le personnel que le client a reçu un diagnostic positif de la COVID-19 ou présente des symptômes après avoir reçu la consigne de s'auto-isoler.

Équipement de protection individuelle :

- Le port continu d'un masque chirurgical ou opératoire consiste à porter le même masque chirurgical ou opératoire lors de contacts étroits répétés avec différents patients, sans enlever le masque entre les patients. La durée de l'utilisation prolongée du masque dépend de la nature de la tâche ou de l'activité.

- Le même masque peut être porté dans plusieurs domiciles, car l'avantage potentiel du port du masque pendant toute la durée du quart de travail par le travailleur est la prévention de la transmission d'une infection à la COVID-19 non diagnostiquée à ses patients. Il faut changer immédiatement le masque et le jeter de manière sûre s'il est abîmé, souillé ou mouillé. Si le masque n'est pas abîmé, souillé, mouillé ou contaminé, il devrait être entreposé de façon sûre afin d'être réutilisé.
- Lorsque le travailleur de soins à domicile conduit pour se rendre d'un client à l'autre, il doit enlever son masque conformément aux directives ci-dessous sur l'utilisation continue et la réutilisation des masques. Il est recommandé que les travailleurs de soins à domicile limitent leur utilisation de masques à deux masques par quart de travail, si possible.
- Directives liées au retrait du masque chirurgical muni de liens en vue d'une utilisation continue :
 - Se laver les mains.
 - Enlever le masque chirurgical en dénouant le lien inférieur, puis le lien supérieur. (S'il n'est pas possible de dénouer le lien sans le déchirer, le masque doit être jeté.)
 - L'avant du masque est contaminé, il faut donc le retirer lentement et délicatement.
 - Après avoir retiré le masque facial, l'inspecter visuellement pour déterminer s'il a été abîmé ou s'il est souillé, mouillé ou contaminé. S'il est abîmé, souillé, mouillé ou contaminé, le masque doit être jeté.
 - Si le masque chirurgical ou opératoire n'est PAS abîmé, souillé, mouillé ou contaminé, il devrait être entreposé pour une réutilisation ultérieure.
 - Plier le masque en deux (dans le sens de la longueur ou de la largeur), pour que les surfaces externes se touchent, l'entreposer soigneusement dans un sac en papier étiqueté avec votre nom et la date. Cela évitera d'abîmer la forme du masque et préviendra la contamination.
 - Se laver les mains.
 - Un masque chirurgical jetable peut être porté pendant plusieurs heures s'il n'est pas abîmé, souillé, mouillé ou contaminé.

Nettoyage :

Le nettoyage accru de l'environnement permet de réduire le risque de rétention du virus sur les surfaces dures. Les produits nettoyants attestés au Canada, portant un code d'identification de médicament (DIN), et étiquetés comme virucides à large spectre d'efficacité sont suffisants en ce qui concerne la COVID-19. Une liste des produits approuvés se trouve [ici](#). Toutes les surfaces, surtout celles qui sont horizontales et touchées fréquemment, doivent être nettoyées et désinfectées. Il est recommandé d'assurer une ventilation appropriée de la pièce en ouvrant les fenêtres lorsqu'il est sécuritaire et approprié de le faire.

Lavage de linge :

Porter des gants jetables à usage unique au moment de manipuler du linge sale. Il faut placer le linge susceptible d'être contaminé dans un contenant avec une doublure en plastique et éviter d'agiter le contenant. Cette mesure permet de réduire la possibilité que le virus se propage par voie aérienne. Il faut laver le linge en utilisant du savon à lessive ordinaire et de l'eau chaude (de 60 à 90 °C), puis bien le sécher par la suite. Les vêtements et le linge de maison d'une personne malade peuvent être lavés avec d'autres articles. Se laver correctement les mains avant d'enfiler les gants et après les avoir retirés.

Surveillance des symptômes :

- Si un travailleur de soins à domicile présente des symptômes de la COVID-19 (au moins deux des symptômes suivants : apparition d'une toux ou exacerbation d'une toux chronique, fièvre ou signes d'une fièvre, mal de gorge, écoulement nasal, mal de tête, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée,
- perte du goût ou de l'odorat) lorsqu'il n'est pas au travail, il doit immédiatement appeler la ligne téléphonique (1-833-475-0724), ne pas aller travailler et s'auto-isoler, et en informer son superviseur.

- Si un travailleur de soins à domicile présente des symptômes de la COVID-19 pendant qu'il est au travail (au moins deux des symptômes suivants : apparition d'une toux ou exacerbation d'une toux chronique, fièvre ou signes d'une fièvre, mal de gorge, écoulement nasal, mal de tête, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat), il doit :
 - éviter tout autre contact avec les patients;
 - immédiatement se retirer du domicile;
 - s'assurer de ne pas enlever son masque s'il en porte un ou en mettre un immédiatement s'il n'en porte pas;
 - se laver les mains;
 - informer son superviseur;
 - appeler la ligne téléphonique afin de prendre les mesures nécessaires pour passer un test de dépistage.